

« Une nouvelle image pour un réseau CIBTP transformé »

Depuis 85 ans qu'il remplit ses missions auprès des entreprises de la Profession, le réseau CIBTP a su régulièrement s'adapter. S'il est dans son cœur de métier de suivre les évolutions de la réglementation sociale, il a également assimilé les transformations technologiques – la gestion des comptes de plus de 200 000 entreprises et des droits de 1,6 million de salariés suppose un haut niveau de rigueur et d'expertise – et il s'emploie, enfin, à prendre en compte les nouveaux usages et les attentes de ses clients.

À cet égard, après dix années marquées par une très profonde réforme et tout en restant fidèlement attaché à ses valeurs de solidarité, de protection et de service, le réseau CIBTP n'est aujourd'hui plus le même... et le moment nous semble venu d'en faire état. Pour traduire cette transformation et renouveler symboliquement l'engagement qui le lie à la profession, le réseau adoptera, dans quelques semaines une nouvelle identité.

Suite page 2 →



LA PAROLE À

PIERRE STREIFF

Président

Le 30 septembre dernier se tenait le conseil d'administration de l'Union des caisses de France CIBTP. Cette séance a été le théâtre de deux événements particuliers.

Le premier est la prise de fonction de son nouveau président, Philippe CHRISTOPHE, entrepreneur en menuiserie de 52 ans, natif de l'Orne et implanté en Normandie, homme d'expérience et engagé depuis déjà de

nombreuses années au service de la profession. Je tiens ici à lui exprimer mes félicitations chaleureuses et tous mes vœux de réussite. Il succède à Jean-Luc CARRETTA qui, après deux mandats bien remplis, regagne sa Haute-Savoie avec la fierté d'avoir, en quelques années, fait progresser le Réseau même si, bien sûr, il reste du chemin à parcourir pour, au-delà d'une expertise et d'une fiabilité reconnues, rendre un service encore plus accessible et plus efficace.

Le second événement, plus rare encore, a été l'adoption d'une nouvelle « identité de marque » pour le Réseau

qui vous est présentée dans ce numéro (voir ci-dessus et page 2).

La dimension symbolique de ces deux événements – autour des notions de continuité, de renouvellement, de modernisation... – ne doit pas occulter les perspectives tangibles qu'ils ouvrent : je veux ici parler d'une volonté réaffirmée de faire toujours mieux pour vous et pour vos salariés, d'un engagement renouvelé de l'ensemble de nos équipes et d'une dynamique relancée de progrès concret. Au-delà des hommes et de la « com », vous pourrez le constater dans les mois qui viennent.

Dans ce numéro !

P. 2 : Découvrez le nouveau logo de votre caisse !

P. 3 : Pourquoi le CRM est-il aussi important ?

P. 4 : Services en ligne : simplifiez la vie de vos salariés

2022 : l'achèvement d'un cycle de transformation

Depuis 2012, le réseau CIBTP a connu de profonds changements. Sa structure, d'abord, s'est considérablement simplifiée avec le passage de trente-cinq à douze caisses, pour gagner en efficacité, mais sans renoncer à la proximité à laquelle adhérents et salariés sont attachés. Son outillage, ensuite, a été mutualisé et harmonisé. La refonte du système d'information fut un chantier long et complexe. Son déploiement est aujourd'hui largement réalisé, tout en conservant intacte l'ambition de s'adapter au mieux aux exigences des utilisateurs, dans le respect des contraintes techniques et d'un cadre réglementaire en évolution constante. L'action

du Réseau contre le travail dissimulé et la concurrence sociale déloyale, enfin, a pris une nouvelle dimension avec le lancement de la Carte BTP, gérée à l'échelon national et présente sur tous les chantiers de France.

Aujourd'hui, si le congé est toujours calculé avec exactitude et les indemnités, versées en temps et en heure, les déclarations et règlements sont sur la voie de la simplification grâce à la DSN et au prélèvement automatique, la planification des congés est facilitée, de même que la mise à disposition des attestations de mise à jour...

Une perception et des attentes qui nous engagent

" Une nouvelle identité pour prendre acte de la transformation du Réseau. "

Selon une enquête réalisée par l'institut CSA* au printemps 2022, les missions fondamentales et l'utilité sociale des caisses sont pleinement reconnues par les entreprises : garantes de l'application rigoureuse des dispositions réglementaires et conventionnelles, protectrices des salariés et contributrices de l'attractivité de la profession. Pour autant, les résultats de cette étude mettent en évidence un décalage entre la perception du Réseau et la réalité de ce qu'il est devenu, ainsi que des attentes en termes de service.

* Enquête qualitative menée par l'institut CSA du 7 au 24 mars 2022, auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises adhérentes et de cabinets comptables.

De nouvelles ambitions sous de nouvelles couleurs

La nouvelle identité du Réseau, qui sera officiellement lancée et déployée à partir du 28 novembre prochain, est la traduction de tout cela : prendre acte de la transformation du Réseau, afficher une image plus en adéquation avec ses valeurs, ce qu'il incarne et ce qu'il revendique, mais aussi apporter des réponses aux exigences posées par les adhérents, les tiers-déclarants et les salariés en termes d'accessibilité, de clarté de l'information, de simplification des démarches.

Cette démarche n'a donc rien de superficiel. Elle embarque

l'ensemble de nos équipes sur ce que porte cette nouvelle image : le reflet d'un Réseau expert, engagé, proche et protecteur des adhérents et des salariés, au service de la profession.

Cette nouvelle image sera officiellement lancée le 28 novembre et progressivement déployée sur l'ensemble de nos supports dans les semaines qui suivront. Avec elle, c'est une promesse renouvelée de l'ensemble de nos équipes à faire toujours plus et mieux pour contribuer à rendre la profession plus solidaire et plus attractive.

→ LA NOUVELLE IDENTITÉ EN BREF



L'Union
des caisses
de France CIBTP
devient
CIBTP France

👉 En ligne avec nos valeurs

Le réseau CIBTP exerce ses missions dans le droit fil de la tradition humaniste et solidaire de la profession. Au service de l'humain, il place la protection de celui-ci au cœur de sa raison d'être. Notre nouvelle identité illustre cette vocation fondamentale.

👉 Plus de simplicité

Recentrée sur l'acronyme CIBTP, la caisse adopte une dénomination d'usage courant plus courte et plus simple, à laquelle fait écho la nouvelle dénomination de l'Union des caisses de France, qui devient CIBTP France.

D'un seul coup d'œil, la couleur du logo distingue la tête de réseau des caisses qui le composent : bleu pour l'une, jaune-orangé pour les autres.



Retrouvez votre
caisse sous
une dénomination
simplifiée

Pourquoi le CRM est-il aussi important ?

L'intégration de votre DSN génère, tous les mois, un Compte-Rendu Métier aussi appelé CRM. Ce document, que vous pouvez consulter à partir de votre espace sécurisé (onglet « Mon espace adhérent » / « Mon suivi DSN »), contient des informations importantes dont vous devez impérativement prendre connaissance. On vous dit pourquoi :

J'ai des anomalies bloquantes :

Je corrige les données erronées depuis mon Espace sécurisé. En cas d'impossibilité, je prends contact avec les services de la Caisse.

Certaines corrections nécessitent une DSN rectificative.

Le paramétrage du logiciel de paie doit **IMPÉRATIVEMENT** être modifié pour les prochaines DSN.

Mon CRM m'indique que :

Bilan

État de la déclaration : KO

Nombre de salariés : 49

Nombre de contrats : 49

Nombre d'anomalies bloquantes : 1

Nombre d'anomalies non-bloquantes : 5

J'ai des anomalies non-bloquantes :

MESSAGE* :

Le volume d'activité (S21.G00.53.002 - type 01) doit être égal à la quotité de travail du contrat (S21.G00.40.013) plus les heures supplémentaires aléatoires (S21.G00.51.012 - type 017) moins le volume d'absences non rémunérées (S21.G00.53.002 - type 02).

EXEMPLE :

La DSN de Monsieur X se présente ainsi :
S21.G00.40.013

- Quotité de travail du contrat = **151.67**

S21.G00.53.002 - type 01

- Travail rémunéré = **116.67**

S21.G00.51.012 - type 017

- Heures supplémentaires = **0**

S21.G00.53.002 - type 02

- Absences non rémunérées = **0**

Les données sont incohérentes car le salarié a travaillé 35h de moins que prévu par son contrat de travail et cet écart n'est justifié par aucune autre rubrique.

*Exemple le plus fréquent / impactant.

→ MESSAGE :

La modalité d'exercice du temps de travail du salarié (S21.G00.40.014) n'est pas cohérente avec la quotité de travail de son contrat (S21.G00.40.013).

Nous vous remercions de modifier votre paramétrage pour vos prochaines DSN.

EXEMPLES :

✓ Monsieur L travaille 32h/semaine. Sa DSN se présente ainsi :

S21.G00.40.013 - Quotité de travail du contrat = **138.67**

S21.G00.40.014 - Modalité d'exercice du temps de travail = **10 - temps complet.**

✗ **FAUX** : Monsieur L est à temps partiel, il faut donc renseigner un code **20 - temps partiel.**

✓ Madame M travaille 35h/semaine. Sa DSN se présente ainsi :

S21.G00.40.013 - Quotité de travail du contrat = **151.67**

S21.G00.40.014 - Modalité d'exercice du temps de travail = **20 - temps partiel.**

✗ **FAUX** : Madame M est à temps complet, il faut donc renseigner un code **10 - temps complet.**

✓ La DSN de Monsieur N se présente ainsi :

S21.G00.40.013 - Quotité de travail du contrat = **00.00**

S21.G00.40.014 - Modalité d'exercice du temps de travail = **10 - temps complet.**

✗ **FAUX** : La valeur de la rubrique S21.G00.40.013 est absente. Le paramétrage doit être corrigé pour la prochaine DSN.

→ MESSAGE :

Le Code statut catégoriel Retraite Complémentaire Obligatoire (S21.G00.40.003) doit être cohérent avec le message collègue déduit de la classification (S21.G00.40.041) du salarié.

EXEMPLE :

Madame Y est secrétaire ETAM niveau D. Sa DSN se présente ainsi :

S21.G00.40.003 = **04 - non cadre**

S21.G00.40.041 = **D - cadre supérieur position D**

Le code classification utilisé n'est pas le bon car il appartient à la catégorie CADRE. Le code à utiliser est ETAMD.

En cas de doute, tous les codes métier et qualifications sont disponibles sur Cibtp-raa.fr/dsn-2022/declarer

J'AI CORRIGÉ MON ANOMALIE

L'anomalie ne ressortira plus dans les DSN à venir. Tout est en ordre !

JE CORRIGERAI MON ANOMALIE PLUS TARD

Une **ANOMALIE BLOQUANTE** empêche l'intégration du flux DSN du mois concerné ainsi que ceux des mois à venir.

Si l'**ANOMALIE NON-BLOQUANTE** vous semble sans incidence dans l'immédiat, à court terme elle risque d'engendrer un retard dans le calcul et le paiement des congés de vos salariés.

Une correction au fil de l'eau permettra une intégration exhaustive des données et une consolidation de fin de campagne optimale pour éviter tout impact potentiel sur la saisie des demandes de départ en congés.

CARTE BTP

D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

Le site Cartebtp.fr a fait peau neuve

+ simple + rapide + fluide

- »»» Commande de cartes instantanée dès la première connexion
- »»» Démarche plus rapide pour les renouveler
- »»» Mot de passe unique pour gérer plusieurs comptes
- »»» Gestion de comptes multiples sous une même session
- »»» Attestation délivrée automatiquement lors d'un paiement par carte bancaire ou par avance de trésorerie...



À SAVOIR

SERVICES EN LIGNE : SIMPLIFIEZ LA VIE DE VOS SALARIÉS !

Opérationnel depuis l'automne dernier, le nouvel Espace sécurisé offre de nombreux services.

Accès à l'information en temps réel

L'espace sécurisé permet au salarié de gérer en parfaite autonomie les informations le concernant et de visualiser la situation de son compte.

Quelques clics suffisent pour :

- »»» Consulter les droits acquis, les congés pris et à prendre, les dates de paiement,
- »»» Télécharger les attestations de paiement et fiscales,
- »»» Mettre à jour les informations personnelles (compte bancaire, adresse postale, numéro de téléphone portable, courriel...)

Gain de temps pour le salarié... et l'employeur !

Avoir l'information à portée de main en temps réel, 7 jours sur 7 et 24h/24h, représente un gain de temps indéniable pour les salariés, mais pas seulement ! Les entreprises, nous le savons, sont fréquemment sollicitées par leurs salariés lorsqu'ils ont des interrogations sur leurs congés payés. Allégez votre quotidien administratif et économisez votre temps en les encourageant à créer leur espace personnel !

Avec Digiposte, mettre vos documents à l'abri pour longtemps

Le coffre-fort Digiposte vient compléter les services que nous vous proposons. Vos attestations de paiement y sont automatiquement déposées et stockées pour une durée de 50 ans. Un service utile et futé qui vous permettra de retrouver un document facilement même des années plus tard !

Pour savoir comment activer votre coffre-fort Digiposte, rendez-vous sur :

<https://www.cibtp-raa.fr/salarie/coffre-fort-numerique>



Bientôt les congés de fin d'année !

Suivez nos conseils pour le bon traitement des demandes de départ en congés de vos salariés :

- ▶ Privilégiez la saisie de vos dates de congés **sur notre site Internet** : le traitement est immédiat.
- ▶ Dès que vous avez connaissance des départs en congés, **déclarez-les sans attendre** à votre caisse : vous permettez ainsi à vos salariés d'être réglés avant leur départ.

Pour un traitement optimal de votre demande, nous vous recommandons de nous communiquer les dates de départ de vos salariés **au plus tard le 19 décembre**.



Nos sites :

Lyon (siège social)
Annecy
Clermont-Ferrand
Grenoble
Saint-Etienne

Toutes nos coordonnées sur
 Cibtp-raa.fr

CIRCONSCRIPTION

Ardèche, Aveyron, Cantal, Corrèze, Drôme, Hautes-Alpes, Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère, Loire, Lozère, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie.

Directeur de la publication

Pierre STREIFF

Rédacteur-en-chef

Axel LEMOINE

